

MAIRIE DE VAULX
74150 VAULX
CONSEIL MUNICIPAL DE VAULX

SEANCE DU 28 JUIN 2019 à 20h30

Le 28 juin 2019 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain GERELLI, Maire.

Date de la convocation : 22-06-2019

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : MM GERELLI Alain, HELF Philippe, CONTAT Pascal, MARCHAND Chantal, VERNEY Cédric, MESSINA Jonathan, PARENT Marie- Claire, BOCQUET Christophe, , FANTINI Cécile, ,

Etaient absents excusés : VENDRASCO Isabelle, FAVRE Valérie, GIRARDY Stéphane

Etaient absents : CADOUX Frédéric, WURTZ François

Procurations : LAFONT Michaël à GERELLI Alain
VENDRASCO Isabelle à MARCHAND Chantal
FAVRE Valérie à HELF Philippe

A été désigné secrétaire de séance : HELF Philippe

En début de séance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter une question à l'ordre du jour : Remboursement de frais à Madame MARCHAND Chantal

Le Conseil Municipal, à l'exception de Madame Marchand qui s'abstient, accepte l'ajout de cette question à l'ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du 24 mai 2019
Approbation des procès-verbaux du 11 AVRIL 2019 et 26 AVRIL 2019

Les procès-verbaux des 11 et 26 avril 2019 sont approuvés à l'unanimité
L'approbation du procès-verbal du 24 mai est reportée

- 2) Compte rendu des décisions prises par délégation

Néant

- Intercommunalité :

-

3) Modification des statuts de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n°201-03-28-016 du 28 mars 2019, le Conseil Municipal avait approuvé à la majorité les modifications du statut de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly.

Aujourd'hui, de nouvelles modifications s'imposent pour mettre les statuts de la Communauté de communes en conformité avec de nouvelles obligations législatives.

Ainsi, il est proposé la modification des statuts telle que présentée en annexe pour deux principales raisons :

- 1) la compétence obligatoire en matière d'accueil des gens du voyage a été récemment complétée comme suit: "**Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains**

familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage" (loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et la lutte contre les installations illicites) ;

- 2) Concernant les compétences eau et assainissement, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes créé une compétence optionnelle "assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L2224-8 du CGCT", cela inclut l'assainissement collectif et non collectif. L'eau et l'assainissement des eaux usées sont optionnelles jusqu'au 31 décembre 2019 et obligatoires à compter du 1er janvier 2020.

Il est ici précisé qu'au vu de cette loi du 3 août 2018, la gestion des eaux pluviales reste une compétence facultative des communautés de communes et ne doit plus être considérée comme faisant partie de la compétence assainissement.

Les annexes des statuts restent inchangées.

Le conseil communautaire du 20 mai 2019 a approuvé à l'unanimité les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

Toute modification de statuts doit faire l'objet d'une délibération au sein du Conseil communautaire et doit ensuite être validée par les conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la, mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu la loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et la lutte contre les installations illicites ;

Vu le projet de statuts modifiés de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie annexés à la présente délibération

Vu la délibération n°2019_DEL_062 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie du 20 mai 2019 approuvant la modification statutaire envisagée,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE :**

Par 12 voix Pour,

Par 0. voix Contre,

Et 0 Abstention,

D'APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

4) Arrêt du PLUI-H de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Question reportée

- **Urbanisme** :

5) Dossiers en cours (DP-PC-Cub)

Date de dépôt	Références	Pétitionnaires	Adresse	Situation projet	Objet	Décision commission	Décision finale	Référence arrêtés
28/02/2019	PC074292 19X0003	HUMBERT Michael	1136 route du fier 74150 VAULX	Fonds Dessous C422	maison individuelle	Favorable		A2019-06-04-0029 le 4/6/19
18/03/2019	PC074292 19X0004	SCI la Gautheraie	138 route de Saint Eusèbe 74150 VAULX	Chef-lieu A675	Projet d'aménagement d'un grenier en habitation		favorable	A201906070032 le 07/06/2019
03/05/2019	PC 07429219 X0005	M. BAUDIN Frédéric	44 chemin de la Vieille Forge 74150 VAULX	44 chemin de la Vieille Forge, Biolley B 168 / B 169	Suite PC 07429208X0002, poursuite et achèvement de la construction annexe côté nord (Tour)/ côté nord ; couvert à voitures / côté ouest ; couverture terrasse / côté ouest ; remplacement de la porte-fenêtre par baie vitrée / côté est ; changement affectation garage existant en entrée de la maison et pièce d'eau	Rejets Piscine Cuve de rétention	Attente pièces complètes.	
17/05/2019	DP 07429219 X0016	SCI du CRET de la Table	5 Chemin des Meuniers 41500 MULSAN S	Route du Miollas et D 824	Division en vue de Construire	défavorable	défavorable	A20190607_0030

Les élus de la commune souhaitent qu'un courrier soit fait à Monsieur Nemer pour régularisation de travaux

6) DIA

Néant

- Administration générale :

7) Ecole :

- Retour sur le Conseil d'Ecole

Madame Marchand fait le compte-rendu du conseil d'école.

104 enfants sont inscrits à ce jour pour la rentrée 2019-2020

La répartition des élèves entre les classes est compliquée car il y a d'ores et déjà 31 élèves pour la classe de CE1-CE2. Une répartition serait différente si d'autres élèves venaient à s'inscrire.

L'école a fait beaucoup d'activités différentes :

- danse avec une représentation au quai des arts
- cycle de percussions
- réception de la fanfare du 27ème BCA
- escalade
- visite de la ferme de Chosal
- rencontre orientation à Motz
- équitation à l'Ile Verte (Madame Czaninski précise qu'il y avait un groupe qui faisait du double poney et un groupe qui bénéficiait d'une animation auprès des chevaux. Elle indique que cette activité a eu un effet positif sur le comportement des enfants. Ils se sont révélés, pris de l'aisance et de la confiance en soi). Cette activité a fait l'objet d'une exposition sur le cheval à la kermesse.
- Visite d'un observatoire dans l'Ain
- exposition BD,
- visite du collège Rumilly
- projet de foot à l'école pour réfléchir à la mixité dans le foot
- rencontre interclasse à Rumilly
- intervention sur le cyber- harcèlement, et la puberté

Il existe des interrogations sur les projets à venir :

- La piscine est obligatoire mais aucun créneau n'est disponible. Les enseignantes essaient de trouver une solution.

- Le tarif de location du Quai des Arts changerait : le forfait de 4h serait porté à 1000 €

- VPI

Les VPI sont commandés pour un montant de 16 680.00 €. Une réunion a eu lieu avec les enseignantes. Il convient d'effectuer des travaux avant l'installation des VPI : décaler des prises électriques, enlever et stocker les tableaux noirs dans les classes de CE et CM, enlever un radiateur dans la classe GS-CP.

Les branchements électriques devraient être réalisés pendant la semaine 28. Tout devrait être fini avant le mois d'août. Le nettoyage des classes devra se faire ultérieurement.

- **Travaux :**
8) Marquage signalisation

L'entreprise Aximum a indiqué à Monsieur le Maire qu'elle avait pris du retard sur ses chantiers

9) Etude RD 3 Biolley

10) Sécurisation carrefour Bellossy – RD 3

Monsieur le Maire a rencontré Messieurs Heison, conseiller départemental, et Derain, Responsable du service Voirie du Département, au sujet de l'aménagement des carrefours de la RD3 à Bellossy et au Biolley.

Il est demandé à Messieurs Verney et Lafont de sonder les riverains pour obtenir leurs souhaits.

11) Remboursement de frais Mme Marchand

Monsieur Helf explique à l'Assemblée que Madame MARCHAND Chantal a dû faire l'avance de 150 € pour régler un achat de fournitures chez Cultura.

Cette dépense sera prise en compte sur le crédit inscrit au compte 6257 du budget primitif 2019.

Après avoir délibéré,

En l'absence de Madame Marchand,

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, **DECIDE :**

- **D'ACCEPTER** le remboursement de 150,00 € à Madame MARCHAND Chantal pour le règlement de fournitures au magasin Cultura.
- **D'IMPUTER** la dépense en résultant sur le compte 6257 du budget primitif 2019

- **Divers**
- **Recensement :**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il s'est rendu à une réunion d'information le 27 juin. Il explique que le recensement va venir se rajouter au travail de fin d'année et de préparation des élections.

Le Conseil Municipal décide de recruter un contractuel pour s'occuper du recensement sous la responsabilité de la secrétaire de mairie.

Questions diverses

Date Prochain conseil municipal : 12.07.2019

Levée de séance 22H48

SIGNATURE APPROBATION DU PV 28 JUIN 2019

BOCQUET Christophe	
CADOUX Frédéric	
CONTAT Pascal	
FANTINI Cécile	
FAVRE Valérie	
GERELLI Alain	
GIRARDY Stéphane	
HELF Philippe	
LAFONT Michael	
MARCHAND Chantal	
MESSINA Jonathan	

PARENT Marie-Claire	
VENDRASCO Isabelle	
VERNEY Cédric	
WURTZ François	